Voir dist li vilains

L'introduction des proverbes en ancien français*

Amalia Rodríguez Somolinos
Universidad Complutense de Madrid

Medieval French proverbs are often introduced by characteristic structures, which we study here from a polyphonic and semantic point of view. These evidential markers include a speech verb and concern the sources of the proverb, the person or entity to whom the information is attributed : *l'en dit que ; li vilains dit an son respit que*, etc..

However, the proverb is not necessarily introduced by a marker. The proverb as such has its origin in traditional wisdom and this feature is characteristic of its semantics. The utterance of a proverb always includes, in an explicit or implicit way, a marker such as *on sait que, on dit que, voirs est que* which is an integral part of the proverb. The actual presence of the marker only stresses an intrinsic property of the proverb: it mentions the multiple previous utterances of the same sentence, it refers to a consensual wisdom linked to a linguistic community.

Keywords : proverb, Old French, evidentiality, polyphony

1. Introduction

Le statut des proverbes au moyen âge, ainsi que leur fonctionnement textuel, est très différent de celui qu'ils ont aujourd'hui. La sagesse populaire jouit au moyen âge d'un prestige intellectuel, didactique et moral. Les proverbes contribuent à l'éducation morale de l'individu. Ils sont utilisés dans l'enseignement à des fins pédagogiques, et également par les prêtres dans leurs sermons pour l'édification des fidèles. Comme le signale Buridant (1999 : 416) : " Cet emploi fréquent de proverbes / énoncés proverbiaux relève une empreinte scolaire assez nette et n'a rien des manifestations d'une sagesse populaire, contrairement à ce que l'on a pu dire. "

Les proverbes médiévaux relèvent en grande partie de la tradition biblique et classique. A cela il faut ajouter les proverbes vernaculaires, au premier rang desquels il faut placer les *Proverbes au vilain*. *Li vilains* est considéré conventionnellement

Revue Romane 43 :1 (2008), **87–107**. DOI 10.1075/rro.43.1.07rod
ISSN 0035–3906 / E-ISSN 1600–0811 © John Benjamins Publishing Company

comme une source de la sagesse paysanne. *Li proverbes au vilain* est cependant un ouvrage adressé à une élite. Il y a un rapport étroit entre la sagesse de tradition savante et la sagesse populaire. Comme le signale Goddard (1987), ce recueil a été établi pour être utilisé dans l'enseignement, au même titre que les proverbes provenant de l'antiquité classique ou de la Bible.

Le proverbe fait partie intégrante de l'écriture médiévale. Les énoncés sentencieux suivent un certain nombre de contraintes textuelles et narratives dans les textes médiévaux, comme le signalent d'ailleurs toutes les études (Buridant 1976 et 1999, Cerquiglini 1976, Faucon 1984, etc). Ils servent souvent de clôture finale, mais peuvent avoir aussi une position inaugurale qui correspond aux règles de la rhétorique. Si les recueils de proverbes s'avèrent une source de renseignements précieuse, les proverbes ne peuvent être étudiés isolément. Leur étude doit se faire en contexte. L'analyse des enchaînements discursifs du proverbe reste encore à faire en grande partie, non seulement pour le français médiéval, mais également pour le français moderne.

L'étude linguistique des proverbes a été renouvelée depuis vingt ans par les travaux d'un certain nombre de linguistes, parmi lesquels on peut citer G. Kleiber, I. Tamba et J.-C. Anscombre. Ce dernier travaille depuis des années à établir les propriétés linguistiques des proverbes, en mettant en cause la description traditionnelle (la vulgate) telle qu'elle est présentée par exemple dans Greimas (1970).[1]

Nous abordons ici l'étude du mode d'insertion du proverbe dans les textes en ancien français, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Le proverbe médiéval est souvent marqué par des structures introductrices caractéristiques, et ce sont ces structures que nous nous proposons de décrire ici d'un point de vue énonciatif, polyphonique et sémantique. Nous partons de l'hypothèse que l'étude de ces structures nous permettra de mettre en évidence un certain nombre de propriétés linguistiques inhérentes aux proverbes. Nous laissons de côté les proverbes non introduits par un marqueur, qui sont particulièrement nombreux dans les textes. C'est ainsi, par exemple, que les Jeux-partis étudiés par Buridant (1976) présentent 75 proverbes non introduits sur un total de 107.

Notre corpus est constitué de 108 proverbes en contexte, accompagnés de ce que nous appellerons des marqueurs médiatifs renvoyant à un dire, de type *l'en dit que, li vilains dist, la letre dit, j'ai oï dire en escole, or pui je bien dire que*. Ces proverbes proviennent de nos propres relevés, de recherches dans la Base de Français Médiéval (BFM) ainsi que, pour partie, du corpus de Schulze-Busacker (1985).

Notre corpus comprend essentiellement des proverbes, mais aussi des maximes (11 occurrences), qui sont le fait d'un auteur spécifique (Salomon, Horace, Virgile). Il y a un rapport étroit entre ces deux types d'énoncés sentencieux, qui relèvent tous deux du raisonnement par autorité tel qu'il est exposé dans Ducrot (1984).

Notre étude se situe dans le cadre des travaux sur l'évidentialité. Le domaine de l'évidentialité dans un sens large recouvre, d'une part, les références aux sources d'information, à l'origine de l'information, et d'autre part à l'attitude du locuteur par rapport au degré de fiabilité du savoir. Le domaine de l'évidentialité rejoint ainsi celui de la modalité épistémique, auquel il est étroitement lié. " The term *evidentiality* is then used in a broad sense to refer both to the source and the reliability of the speaker's knowledge " (Dendale/ Tasmowski 2001 : 342). Pour éviter l'anglicisme *évidentiel*, la tradition terminologique française préfère parler de marqueurs *médiatifs*. Les marqueurs objets de notre étude comportent un verbe de parole et concernent les sources du proverbe, l'instance ou les instances à qui l'information est attribuée : *l'en dit que ; li vilains dit an son respit que*.

Notre étude suit également les travaux de Jean-Claude Anscombre sur les énoncés sentencieux et sur les marqueurs médiatifs génériques. Nous lui empruntons notamment la notion de ON-locuteur, qu'il a développée à partir des travaux d'A. Berrendoner.

Nous avons laissé de côté les marqueurs médiatifs concernant le degré de certitude du locuteur et le degré de vérité qui est attaché au proverbe. L'ancien français utilise très fréquemment des marqueurs de type *or sai je bien ; vos savez bien que ; voirs est que, c'est veritez que* pour introduire un proverbe. Restent aussi en dehors de notre corpus les proverbes introduits par des connecteurs comme *car* — particulièrement fréquent — et *mais*, qui ne marquent pas explicitement le proverbe comme tel, puisqu'ils ne sont pas exclusifs des proverbes et peuvent entrer librement dans d'autres mouvements argumentatifs.

Notre cadre théorique nous permet finalement de laisser de côté les expressions de type *sovent avient*, " il arrive souvent ", qui présentent le proverbe comme renvoyant " à un certain état de choses, général, habituel ou courant " (Kuroda 1973, cité par Kleiber 2000). *Sovent avient que* p renvoie aux multiples situations antérieures auxquelles le proverbe p a été applicable, mais ne relève pas du domaine du médiatif. Il en est de même pour les structures comparatives de type *einsi come, tut issi vait*, etc. qui peuvent introduire un proverbe.

2. Marqueurs médiatifs, proverbes et maximes

Les chercheurs ont bien vu depuis longtemps la valeur de citation du proverbe. " Le proverbe inséré est bien une parole autre, cristallisée, et prononcée ailleurs, sinon autrement. " (Cerquiglini 1976 : 360) " Ce qui est lu aujourd'hui comme du "figé" est pour le Moyen Age du toujours-déjà dit par tous " (*id.* : 361). Le proverbe inséré dans un texte fait d'abord partie du discours d'un locuteur, que ce soit le narrateur ou un personnage. Ce locuteur introduit dans son discours, au moyen

du proverbe, une parole autre. Le locuteur d'un proverbe, que celui-ci soit introduit ou non par un marqueur, s'appuie sur le savoir de la communauté linguistique détentrice du proverbe, qui en garantit la vérité. L'apparition d'un proverbe relève toujours d'un savoir partagé. En termes polyphoniques, le locuteur met en scène un énonciateur qui est présenté comme le responsable du proverbe et lui donne son accord. Cet énonciateur est identifié à un ON-locuteur, renvoyant à la communauté linguistique. Comme le signale Anscombre (1994 : 100), " .. l'auteur d'un proverbe est quelque chose comme une conscience linguistique collective. L'idée que nous voudrions défendre ici est que celui qui énonce un proverbe, s'il est bien le locuteur du proverbe, n'est pas l'auteur de ce proverbe ; en termes de polyphonie, il n'est pas l'énonciateur du principe qui y est attaché. C'est lui en revanche qui endosse la responsabilité de déclarer ce principe applicable *hic et nunc*. "

Le proverbe est donc attribué à une instance autre. C'est un énoncé complet, autonome qui fait l'objet d'une citation. Il est cependant dépourvu de marques d'énonciation, du fait de sa valeur atemporelle et générique. L'énoncé proverbial est extérieur au discours dans lequel il s'intègre. Ce décrochage énonciatif peut être marqué formellement par différents marqueurs — *l'en dit que, voirs est que, or sai je bien*, etc. —, mais le marqueur n'est pas strictement nécessaire.

En tant que discours autre, le proverbe peut être introduit par un verbe de parole. Alors que dans le discours rapporté canonique l'ancien français utilise un grand nombre de verbes de parole,[2] c'est pratiquement toujours le verbe *dire* qui vient introduire le proverbe dans notre corpus. Sur 108 marqueurs médiatifs comportant un verbe de parole, 99 comportent le verbe *dire : l'en dit pieça*, " on dit depuis longtemps " ; *la letre dit tout en apert ; mais j'ai oï dire en escole*, etc. Le verbe *retraire*, " dire, raconter ", vient renforcer *dire* dans deux de ces occurrences : *et li saiges dit et retret ; Or oi ge un proverbe que l'an retret, que l'an dit*. Le verbe *tesmoignier* renforce également *dire* (1 occurrence) : *je meïsme tesmoin et di*. Il y a uniquement 9 structures où le verbe *dire* est absent. Il y a deux occurrences de *oïr retraire* et deux autres de *oïr : ç' ai oï retraire que ; j' ai oï sovant retraire que ; oïtes unques la parole ; oï avés, espoir, que*. Le verbe *conter* apparaît dans une structure postposée au proverbe : *si conme conte li escriz*. *Tesmoignier* et *confermer* introduisent chacun une maxime dans : *Virgiles meïsmes tesmoigne que* ; *Virgiles neïs le conferme par santance courtaise et ferme*. Il y a finalement deux occurrences de *l'um reprove* dans le même texte, *Ipomedon*, de Huon de Rotelande. *Reprover* signifie à l'origine " reprocher " mais, dans ce contexte, il équivaut à *dire en reprover*, également possible, " dire sous forme de proverbe ".

En ce qui concerne maintenant la position du marqueur par rapport au proverbe, l'énorme majorité des marqueurs de notre corpus précède le proverbe. Il y a uniquement 8 marqueurs postposés et 1 en incise — *ce dient les genz* —, les 99 restants occupant une position frontale.

(1) En amors a molt greveuse oevre,
et molt torne a confondemant ;
qui ne comance hardemant
a poinne an puet venir a chief.
L'en dit que *il n'i a si grief*
au trespasser come le suel. (Ch. de Troyes, *Cligès* v. 2272)
L'amour est un ouvrage difficile qui peut tourner à la perte des amants : il faut l'entreprendre hardiment si on le veut mener à bien. On dit que le plus dur est d'en franchir le seuil. (Trad. L. Harf-Lancner)

(2) Or atendés, fait il, le jor
C'on devra coisir le mellor !
Il a bel terme dusque la,
Si ne savés qu'en avenra.
Molt ai oï dire sovent :
" Qui tost juge, tost s'en repent. " (*Partonopeu de Blois,* v. 8527)

Mor. 989 Juge hastif est perilleux.[3]

Attendez donc, fait-il, le jour où on devra choisir le meilleur ! Ce sera dans très longtemps, vous ne savez pas ce qui va se passer. J'ai entendu dire très souvent : « Qui trop vite juge, trop vite s'en repent ».

(3) Conme en cuidiez vos a chief trere,
se Diex ne veut icest afaire ?
Qui contre aguillon eschaucire,
deus foiz se point, ***ç'ai oï dire****.* (*Roman de Thèbes*, v. 5227)

Mor. 1873 Qui contre aguillion rebelle deus fois se point.

Comment pensez-vous mener à bien cette entreprise, si Dieu ne le veut pas ? Celui qui se rebiffe contre l'aiguillon se fait piquer deux fois, c'est ce que j'ai entendu dire.

Lorsqu'ils précèdent le proverbe, les marqueurs n'ont pas d'élément cataphorique annonçant celui-ci. Il s'agit de structures de type *li vilains dit, l'en dit que, encor porroie dire*. La seule exception est constituée par deux structures antéposées comprenant le marqueur de confirmation *voirement : voirement dist voir qui ce/le dist*. Les marqueurs postposés ou en incise, beaucoup moins fréquents, ont tendance par contre à inclure un élément anaphorique *ce*, plus rarement *le*, renvoyant au proverbe (cf. 3 ci-dessus) : *ce dit l'en, et il est bien voirs ; ç'ai oï dire ; toz jors l'oi dire.*

2.1 Un ON-locuteur : *l'en dit que, li vilains dist, li saiges dit*

Le locuteur qui a énoncé un proverbe dans le cadre de son discours assimile l'énonciateur responsable du proverbe à un ON-locuteur, nous l'avons dit, auquel il donne son accord. Il y a un certain nombre de marqueurs médiatifs qui renvoient explicitement à un ON-locuteur. Ces marqueurs soulignent l'apparition du proverbe et signalent qu'il a son origine dans la communauté linguistique. Ces marqueurs sont de beaucoup les plus fréquents dans notre corpus et comptent 64 occurrences sur un total de 108.

Le ON-locuteur peut adopter des formes diverses. En ancien français, il peut s'agir de *on/en*, qui est la forme la plus fréquente, sujet du verbe *dire*, plus rarement de *soloir dire*, " dire habituellement " : *l'en dit que ; l'en dist ; et por ce dit on que ; car on dit que ; por ce fu dit ; c'on dit ; et ce que l'en dit que ; l'um soleit ja dire en un ancien respit ; si cume l'um dit en l'ancien respit :*

(4) A grant bien fu atornez au serjant et mult fu volentiers en l'ost veüz . ***Et por ce dit hom que*** *de mil males voies puet on retorner*. (Villehardouin, *La conquête de Constantinople*, §122)
Il en fut fait grand mérite au sergent et il fut très bien accueilli dans l'armée. Voilà pourquoi on dit qu'on peut retourner de mille mauvaises voies.

(5) ***L'an seut dire, et voirs est sanz faille :***
qui tant est fos que son nés taille,
sa face a tourjorz deshoneure.
(Jean de Meun, *Le roman de la rose,* v. 16535)

Mor. 2149 Qui son nés taille sa face conchie.

> *On dit d'ordinaire, et c'est incontestablement vrai, qu'il est vraiment fou celui qui coupe son nez : pour toujours, il se défigure*. (Trad. A. Strubel)

Ces marqueurs renvoient à une sagesse collective, mais aussi à l'autorité de l'usage, aux multiples énonciations antérieures du même proverbe. Cela est particulièrement visible dans *Mais on a dit par maintes fois Que :*

(6) — Dame, font il, de qu'est or ce ?
Faite nos avez mainte force,
Mais on a dit par maintes fois
Que *force n'estoit mie drois*,
Et force est ce que vos nos faites.
(Gautier de Coincy, *Miracles de Nostre Dame*, vol. 3, p. 176, v. 293)

Mor. 758. Force n'est droit.

Dame, font-il, qu'est-ce que cela ? Vous nous avez forcé la main, mais on a souvent dit que force n'était pas raison, or c'est bien par la force que vous vous imposez.

Il faut remarquer en (6) l'accord du verbe, l'imparfait *estoit* vient remplacer le présent gnomique. C'est là un phénomène très rare et qui peut être dû à des contraintes rythmiques.

Le marqueur peut faire allusion à l'ancienneté du proverbe. *Piece*, *pieç'a*, " depuis longtemps ", accompagne souvent le marqueur *on dit : pieç'a c'on dist que ; l'en dit pieç'a ; car piece a que l'en dit ; Li siecles l'a pieça d'usage q'en dit*.

(7) Et s'il set les volentés et les manieres mauveses il doit prendre congié et soi partir du service au plus tost qu'il puet, ***car piece a que l'en dit*** *: " Qui mauvès seigneur sert mauvès louier atent "*. (Ph. de Beaumanoir, *Coutumes du Beauvaisis*, p. 24)

Mor. 1986 Qui mauvaiz seigneur sert mauvais loyer atent.

Et s'il est au courant des mauvaises intentions et du comportement contestable de son seigneur, il doit prendre congé et se séparer de lui dès que possible, car on dit depuis longtemps : " Celui qui sert un mauvais seigneur sera mal rémunéré ".

Le marqueur peut inclure une allusion explicite à la forme proverbiale : *disant avecq le proverbe que ; dont li proverbe dist ; Pus nos redist cis mos aprés, que :*

(8) " Quant feinte povretez, dist Lucans, fet un haut home estre plus seür em perill, donc poet l'en bien savoir que qui verais povre est, il est plus seürs que cil as granz richeces. ***Dont li proverbe dist :*** *li povres pelerins chante seürs devant le laron ; qui riens ne porte, riens ne li chiet.* " (*Li fet des Romains* p. 553, l. 30–31)

Mor. 2117 Qui riens ne porte riens ne li chiet.

Lorsque la pauvreté feinte, dit Lucain, fait que quelqu'un soit plus à l'abri du danger, on peut être sûr que celui qui est véritablement pauvre est plus en sécurité que celui qui a de grandes richesses. Le proverbe dit à ce propos : le pèlerin pauvre chante tranquille devant le voleur ; qui rien ne porte ne peut rien laisser tomber.

Le ON-locuteur peut être caractérisé de façon générique comme *li vilains*, qui renvoie par convention à la sagesse paysanne. Comme le signale Buridant (1999 : 504) : " Le vilain est l'incarnation d'un bon sens ironique ". Le marqueur le plus connu est celui qui est postposé à un proverbe à la fin de chaque strophe dans les *Proverbes au vilain : ce dist li vilains*. Le démonstratif *ce* reprend alors par anaphore le

proverbe qui précède : “ c'est ce que dit le vilain ”. Dans notre corpus, nous aurons : *li vilains dist ; li vilains dit bien voir que ; car li vilains dist an sa verve ; li vilains dit an son respit que ; veir se dit li vilains que ; li vilains dist, s'est verités, que ; li vileins dit par repruvier que :*

(9) Mes Cligés est tex chevaliers,
si biax, si frans, et si leax,
que ja n'iert mançongiers ne fax
vers moi, tant le sache lober,
qu'an lui n'a riens que amander.
Por ce voel que mes cuers le serve,
car li vilains dit an sa verve *:*
“ Qui a prodome se comande
malvés est, se de lui n'amande. ” (Ch. de Troyes, *Cligès*, v. 4556)

Mor. 546 De prodome doit len amender.

- Mais Cligès est un chevalier si beau, si noble et si loyal que mon coeur ne dira jamais un mensonge en le couvrant d'éloges, car il n'y a rien à reprendre en lui. Je veux donc que mon coeur le serve, car le vilain le dit bien dans son proverbe : “ Qui s'attache à un homme de bien est mauvais s'il n'en retire du profit ”. (Trad. L. Harf-Lancner)

(10) “ Lierres, fet il, foi que doi sainte
Agnès qui fu de bonne vie,
Bien voi que bel chanter anuie
Et nuist aucune foiz ensemble.
Voir dist li vilainz, ce me semble,
Qui dist qu*'entre bouche et cuillier*
Avient souvent grant encombrier.
Ore en sui bien certainz et fiz. ”
(*Le Roman de Renart*, Branche IX, v. 614–615, G-F, t. 2. p. 404)

Mor. 689 Entre bouche et cuillier vient sovent enconbrier.

Gredin, par la foi que je dois à Sainte Agnès, qui mena une sainte vie, je constate que parfois bien chanter non seulement ennuie, mais encore cause du tort. Le vilain a raison, selon moi, de dire qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. J'en suis intimement convaincu. (Trad. J. Dufournet et A. Méline)

Le *vilain* est souvent présenté comme garantissant la vérité du proverbe, il dit vrai, il ne peut mentir, comme le dit d'ailleurs Chrétien de Troyes :

(11) Mes tart an sui au repantir :
cil qui n'a talant de mantir,

> ***li vilains, dit bien chose estable :***
> ***que*** *trop a tart ferme an l'estable*
> *quant li chevax an est menez*. (Ch. de Troyes *Chevalier de la charrette*, v. 6955)

Mor. 151 A tart ferme on l'estable quant li chevaus est perdus.

> *Mais je me repens bien trop tard. Le paysan, soucieux de la vérité, a un proverbe bien établi : il est trop tard pour fermer l'écurie quand le cheval a été volé*. (Trad. Ch. Méla)

L'allusion au *vilain* peut même être implicite :

(12) " Ore est la chose a tant alee
Que conoistre nos estovra
Qui onc de bon cuer nos ama.
Ço dist cil qui pas ne menti
Qu*'al bosoing veit l'hom son ami*.
Li bosoinz est ore avenuz. "
(Benoît de Sainte Maure, *Le roman de Troie*, vv. 11866–871, cité par Schulze-Busacker 1985, p. 185)

Mor. 170 Au besoing voit on l'ami.

> *Les choses en sont arrivées à un point où il nous faudra savoir qui nous a aimé de bon coeur. Celui qui n'a jamais menti dit que c'est dans le besoin qu'on reconnaît les amis. Nous sommes maintenant dans le besoin.*

L'ancien français présente une structure caractéristique de l'introduction des proverbes :

(13) Ma dame Marie de Vertus, moult bone dame et moult sainte femme, me vint dire que la royne menoit moult grant deul, et me pria que j'alasse vers li pour la reconforter. Et quant ge ving la, je trovai que elle plouroit ; ***et je li dis que voir dit celi qui dit que*** *l'en ne doit femme croire*, " car ce estoit la femme que vous plus haiés qui est morte et vous en menez tel deul ". (Joinville, *Vie de saint Louis*, § 605, p. 300)

Mor. 1570 Ou pou ou envis set famme voir dire.

> *Madame Marie de Vertus, très bonne dame et très sainte femme, vint me dire que la reine manifestait une très grande douleur, et me pria d'aller vers elle pour la réconforter. Et, quand j'arrivai là, je trouvai qu'elle pleurait ; et je lui dis que dit vrai celui qui dit que l'on ne doit pas croire une femme : " Car c'était la femme que vous haïssiez le plus qui est morte, et vous en manifestez une telle douleur ! "* (Trad. J. Monfrin)

(14) Et que ferai je ore ? A pié ne m'en puis je pas aler ne remanoir ne poroie pas ichi longement. ***Voirement dist voir ki le dist :*** *" de mal voisin vient mal matin ! "* (*Tristan en prose*, p. 138)

Mor. 1809 Qui a mal voisin si a mal matin.

> *Que vais-je faire maintenant ? Je ne peux pas partir à pied et je ne pourrais pas rester ici longtemps non plus. Ce qu'on dit est vrai, en effet : " De mal voisin vient mal matin ".*

La formulation est fort lourde et apparemment circulaire. On pourrait donner comme paraphrase " tous ceux qui disent cela disent vrai, en effet ". En fait, le marqueur renvoie à un ON-locuteur. *Ki le dist/ celi qui dit que* représente tous ceux qui ont énoncé ou qui pourraient énoncer le proverbe. Les locuteurs successifs ou virtuels du proverbe sont ainsi constitués en un sous-groupe à l'intérieur de la communauté linguistique, dont ils sont les représentants. *Voirement*, traduisible de façon approximative par " en effet ", est un marqueur de confirmation qui vient souligner l'accord du locuteur avec l'énonciateur responsable du proverbe. Le marqueur présente dans notre corpus un certain nombre de variantes : *voir dist qui dist ; voirement dist voir qui ce dist ; voirement dit voir a delivre/ li vileins qui par tot bien dit ; voirement ce dist voir/ qui premiers dist ceste nouvielle*.

Le ON-locuteur peut être mentionné sous la forme *li sages*, qui fait figure d'autorité et légitime par là le proverbe :

(15) Nus ne puet estre trop parliers
que sovant tel chose ne die
qu'an li atort a vilenie,
et ***li saiges dit et retret :***
Qui trop parole pechié fet. (Ch. de Troyes, *Conte du Graal (Perceval)*, v. 1654)

Mor. 2428 Trop parler nuist.

> *On ne peut manquer, quand on parle trop, de dire bien souvent chose qu'on vous impute à bassesse. Comme le dit si bien le proverbe : trop parler c'est pécher*. (Trad. Ch. Méla)

Tant *li vilains* que *li sages* correspondent à des sous-groupes à l'intérieur de la communauté linguistique et correspondent par conséquent à des ON-locuteurs différents. Si l'un représente la sagesse populaire, l'autre relève de la tradition savante. *Li sages* renvoie en tant que ON-locuteur à la tradition écrite, celle de l'Antiquité classique et du Christianisme, et s'appuie sur l'autorité de l'écrit, comme nous le verrons ci-dessous : *Li sages clers dit en sa page ; Li sages hum pur ço dit sun filz en ancïen escrit*.

2.2 L'autorité de l'écrit : *la letre dit*

L'utilisation des proverbes en contexte correspond au phénomène de l'argumentation par autorité et, plus concrètement, au raisonnement par autorité (cf. Ducrot 1984 : 148–169).

Le locuteur du proverbe s'appuie au départ sur l'attribution du proverbe à une instance énonciative qui fait figure d'autorité et qui en cautionne la vérité. La sagesse populaire, la tradition savante, ne pouvant pas se tromper, le locuteur en conclut à la vérité du proverbe. Si nous prenons pour X le ON-locuteur à l'origine du proverbe, nous dirons avec Ducrot (1984 : 168) que " La parole de X, fait parmi d'autres faits, est ainsi prise pour indice de la vérité de P ". Cela permet au locuteur de prendre le proverbe en charge dans son argumentation, de l'appliquer à une situation particulière. " On s'autorise du fait que quelqu'un a asserté une proposition pour se donner le droit de l'asserter soi-même, c'est-à-dire pour la donner comme le reflet d'un état de choses " (Ducrot 1984 : 168).

La tradition savante, basée sur l'écrit, peut être mentionnée comme source du proverbe et vient ainsi servir de garant au raisonnement par autorité. La parole écrite ne peut mentir et est une preuve visible de la vérité du proverbe, l'argument ultime d'autorité étant la Bible. Notre corpus présente ainsi les marqueurs suivants (7 occurrences en tout) : *La letre dit tout en apert ; La letre dit, n'en dotés mie ; La lettre dit en mout de leus Qu*' ; *Voir dit li livres de savoir ; si conme conte li escriz*. Ce n'est pas un hasard si les *Miracles* de Gautier de Coincy ont souvent recours à ce marqueur médiatif :

(16) Mais humelitez est si nete,
Si debonaire, si benigne,
Si plaisans, si douce, si digne,
Si sainte, si pure, si monde
Qu'a Dieu plaist et a tot le monde.
La letre dit, n'en dotés mie,
Qui s'essauce, Diex l'umelie ;
Qui s'umelie, Diex l'essauce.
(Gautier de Coincy, *Miracles de Nostre Dame*, vol. 1, p. 166, v. 1929)

Mor. 2118 Qui s'abesse Deus l'essauce.

> *Mais l'humilité est si innocente, si débonnaire, si bienveillante, si plaisante, si douce, si digne, si sainte, si pure, qu'elle plaît à Dieu et à tout le monde. Le livre dit, soyez-en sûrs : Qui s'élève, Dieu l'humilie, Qui s'humilie, Dieu l'élève.*

Voyons cet extrait du *Roman de Renart* où Grinbert essaye de réconforter Renart au moyen d'une batterie de proverbes. L'autorité de l'écrit constitue l'argument final :

(17) Renars a l'entrer de la porte
Vet reculant : molt le conforte
Grinbers et dit : " N'aiez poor,
***Mes** de dous maus pren le meillor !*
Se tu te tornoies de ci,
Ce pues tu bien savoir de fi :
Veilles ou non, retorneras,
Vers le roi gandir ne poras.
Renart, ne t'esmaier tu mie !
Nus ne set con longue est sa vie.
Renart, soies de bel senblant ;
***Car** un jor vault mielz que uns anz.*
Coart dote tos jors la mort.
Renart, soiez de bon confort !
Fortune secort les hardiz,
Si conme conte li escriz. "
(*Renart,* Branche VI, Le duel de Renart et d'Isengrin, GF, t. 1 p. 404, v. 52)

Comme Renart, au moment de franchir le seuil, a un mouvement de recul, Grimbert s'emploie à le réconforter par ces mots : " N'aie pas peur, mais entre deux maux choisis le moindre ! Si tu pars d'ici, tu peux être sûr et certain que, bon gré mal gré, tu devras revenir et que tu ne pourras échapper au roi. Renart, ne t'inquiète pas ! Personne ne sait combien de temps il vivra. Prends un air réjoui, Renart, car un tiens vaut mieux que dix tu l'auras. Le lâche vit dans la peur de mourir. Renart, allons, du courage ! La Fortune sourit aux audacieux, comme dit le proverbe. " (Trad. J. Dufournet et A. Méline)

L'énoncé sentencieux peut même être attribué à Dieu :

(18) ***Voirs est et Dex le dist et chose est esprovee,***
n'est chose si reposte qui ne soit revelee,
ne ewre tant oscure qui ne soit demonstree ;
(Wace, *Roman de Rou* II, vv. 1262–64, cité par Schulze-Busacker 1985, p. 239)

Mor. 1393 N'i vaut celee, Deus set tot.
Mor. 1144 L'uevre se preuve.

Cela est vrai et Dieu le dit et c'est bien établi, il n'y a rien de si caché qui ne soit dévoilé, ni action si occulte qu'elle ne soit révélée.

On ne peut pas aller plus loin dans la légitimation du proverbe. Le locuteur garantit par lui-même la vérité du proverbe, qui est appuyée par ailleurs sur la tradition biblique — Dieu lui-même en est le garant — et, au cas où cela ne suffirait pas, sur un savoir empirique.

2.3 Les maximes

Les marqueurs ci-dessus signalent un ON-locuteur comme source du proverbe et comme garant de sa vérité. Mais l'argumentation par autorité peut s'appuyer également sur un locuteur spécifique, jouissant d'un prestige particulier : Salomon, Virgile, Horace, Saint Grégoire, etc. Ce sont là les maximes, qui sont à rapprocher de l'argumentation par autorité s'appuyant sur *li sages*, *la lettre, l'écrit*, c'est-à-dire sur un ON-locuteur représentant la tradition savante. En termes polyphoniques, on dira que l'énonciateur responsable de l'énoncé sentencieux peut être assimilé soit à un ON-locuteur, soit à un L-locuteur spécifique. Anscombre (2000 : 11) décrit ainsi la maxime : " Quand je dis *On ne blâme le vice et on ne loue la vertu que par intérêt*, je ne me contente pas de citer La Rochefoucauld : je le fais parler, il est énonciateur premier. Et à travers sa parole, je porte un jugement, et suis donc énonciateur second. "

Les maximes relèvent donc du raisonnement par autorité. L'énonciateur premier vient garantir la vérité de l'énoncé sentencieux. L'assertion *Salomon dist que p* permet au locuteur de considérer p comme vrai.

Notre corpus comporte 11 maximes en tout introduites majoritairement par le verbe *dire* (9 occurrences), alors que *tesmoignier* et *confermer* introduisent chacun une maxime : *Salemons Dist que ; Or sai je bien, Salemons se dist voir ; Salemons dist en un sien livre Que ; Et Salemons dist es Proverbes Qu'* ; *mot dist voir Salemon* ; *Ovides dist que ; Horaces dit, qui n' est pas nices ; Sainz Grigoires, li bonz clers, dit Qu' ; Virgiles meïsmes tesmoigne que ; Virgiles neïs le conferme par santance courtaise et ferme*.

(19) ***Ovides dist que*** *cele est chaste*
Que nus ne prie ne ne haste,
Et il dist voir, par Nostre Dame !
(Gautier de Coincy, *Miracles de Nostre Dame*, vol. 3, p. 355, v. 1335)

Ovide dit qu'un femme est chaste lorsque personne ne fait pression sur elle, et il dit vrai, par Notre Dame !

(20) Mex voudroie que je fuse arse,
Aval le vent la poudre esparse,
Jor que je vive que amor
Aie o home qu'o mon seignor ;
Et, Dex ! si ne m'en croit il pas.
Je puis dire : *de haut si bas !*
Sire, ***mot dist voir Salemon*** *:*
Qui de forches traient larron,
Ja pus nes amera nul jor. (Béroul, *Tristan*, v. 41)

Mor. 1088 Li leres ne meregie qui lo restore de penre.
Le Roux p. 947 : Larroun ne amera qui lui reynt de fourches.

> *Je préférerais être brûlée et que le vent disperse mes cendres plutôt que d'aimer, tant que je vivrai, un autre homme que mon mari. Eh, dieu ! Pourtant, il ne me croit pas ! Je peux le dire : je suis tombée de haut ! Sire, Salomon dit vrai : ceux qui soustraient le larron au gibet ne s'en feront jamais aimer*. (Trad. D. Lacroix et P. Walter)

Les maximes peuvent correspondre à des proverbes courants. La distinction entre un proverbe et une maxime s'appuie sur leur attribution respective à un ON-locuteur ou à un L-locuteur spécifique. La ligne de partage entre les deux n'est pas très nette par ailleurs, dans la mesure où un proverbe courant peut-être attribué à un locuteur spécifique particulièrement prestigieux, comme c'est le cas en (20). Salomon, présenté comme responsable de l'énoncé proverbial, vient garantir sa vérité.

2.4 *Oïr, oïr dire*

Le verbe *oïr/ oïr dire* peut marquer l'insertion d'un proverbe. Il en attribue la source aux énonciations antérieures de ce même proverbe, entendues au préalable par le locuteur même ou par l'allocutaire. Le sujet de *oïr* peut être *je : ce oï dire en reprovier ; mais j'ai oï dire en escole ; sai que est voir, et si l' oi dire ; Mes meinte fois ei oï dire que* ; *que j' ai oï sovant retraire que ; ç'ai oï retraire ; toz jors l' oi dire ; ç ' ai oï dire ; J' ai oï dire, et si est droit, que ; Or oi ge un proverbe que l' an retret, que l'an dit ; verités est qu'ai oï dire que*. Le sujet peut être également *tu/ vos*, le locuteur faisant alors appel au savoir de l'allocutaire, aux énonciations antérieures du proverbe qu'il a pu entendre : *Oïtes unques la parole ; oï avés, espoir, que* ; *Mainte foiz l'avez oï dire, / Mais uns diz nous enseigne et glose…* Ces marqueurs sont les deuxièmes en fréquence dans notre corpus et comptent 18 occurrences sur un total de 108. Le fonctionnement de *si l'oï dire* est à rapprocher par ailleurs des marqueurs de type *on dit* qui renvoient également aux énonciations antérieures d'un proverbe.

(21) " Quant estoies dedens ta lice,
Ne quidoies mes repairer.
Tot le mont quidiez engignier
Tant conme torna ta roele,
Nos as servi de la favele
Mes meinte fois ei oï dire
Qu'*après grant joie vient grant ire*
Et après mol vent vente bise.
Tant va pot a l'eve qu'il brise
Or quit je bien, sire Renart,

Qu'il est brisiez de vostre part. "
(*Renart* Branche VI, Le duel de Renart et d'Isengrin, GF, t. 1, p. 406, v. 85)

Mor. 111 Après grant joie grant corrous.
Mor. 506 De grant vent petite pluie.
Mor. 2302 Tant va li poz a l'aive qu'il brise.

" *Lorsque tu étais à l'abri de ta palissade, tu t'imaginais pouvoir ne plus revenir, tu t'imaginais tromper tout le monde : tant que la roue de Fortune a tourné en ta faveur, tu nous a servi tes boniments ; mais j'ai souvent entendu dire qu'après le rire viennent les pleurs, et qu'après la brise souffle la bise. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise : maintenant, messire Renart, je crois bien qu'elle est brisée en ce qui te concerne.* " (Trad. J. Dufournet et A. Méline)

(22) si li dist : " Me bele nee,
se ceste honors vos est donee,
n'oublïés pas vostre parage
ne ne soiés vers nos salvage ;
oï avés, espoir, qu*'onours*
mue sovent corage et mors,
mais qui çou n'aime k'amer doit
sovent en vient a mains d'esploit
et s'en abaisse molt son pris. " (Gautier d'Arras, *Eracle*, v. 1987)

Mor. 850 Honnors muent et varient les mors.

Il lui dit : " Ma belle, si cet honneur vous est donné, n'oubliez pas les vôtres, ne vous éloignez pas de nous ; vous avez peut-être entendu dire que les honneurs changent les moeurs, mais celui qui n'aime pas les siens, ce n'est pas à son honneur et cela joue contre lui. "

Les assertions préalables dont le proverbe a fait l'objet, auxquelles le marqueur fait allusion, viennent renforcer la vérité du proverbe et son efficacité en tant que preuve.

Alors que les marqueurs médiatifs précèdent majoritairement le proverbe, lorsque le verbe est *oïr/ oïr dire,* ils se postposent plus facilement (4 cas sur un total de 18 ; cf. l'exemple 3).

2.5 *Je + dire/ pouvoir dire/ oser dire*

Le fait d'énoncer un proverbe n'implique pas une prise en charge de la part du locuteur. Celui-ci se limite à donner son accord à l'énonciateur premier du proverbe, à un ON-locuteur. Le locuteur est cependant responsable de l'application

du proverbe à une situation donnée, comme le signale Anscombre (1994 : 100), cité ci-dessus.

(23) La pleure et brait et huce et crie :
" Douce dame sainte Marie,
Fors de t'eglyse me boute on,
Et se sui tes sers et tes hom
Et de Joï, ta vile, nez .
Seignor, fait il, vos vilenez
Quant me boutez fors com un chien .
Las ! las ! chaitis, ***or puis je bien***
Dire que *privez mal achate.* "
(Gautier de Coincy, *Miracles de Nostre Dame*, vol. 4, p. 248, v. 97)

Mor. 1721 Privez mar achate.

> *Il pleure et braille et hurle et crie : " Douce dame Sainte Marie, on me chasse de ton église, et pourtant je suis ton serviteur, je t'appartiens et je suis né dans Joï, ta ville. Seigneurs, fait-il, vous commettez une vilenie en me mettant dehors comme un chien. Hélas ! pauvre de moi, c'est bien le cas de dire que l'amour n'est pas payé de retour. "*

Le locuteur signale, au moyen de *or puis je bien dire que*, que le proverbe est applicable dans ce cas-là, il est approprié à la circonstance. Le marqueur porte sur l'énonciation, sur la pertinence d'emploi du proverbe au vu de la situation.

Notre corpus comporte 7 proverbes introduits par un marqueur *Je + pouvoir dire/ oser dire : encor porroie dire ; or puis je bien dire que ; Je puis dire ; Don bien puis dire leaument ; Par verité dire porroye ; Dire vos os tout en apert que ; voirement, des ore mais le puis bien dire*. Il faut ajouter à cela une structure quelque peu différente :

(24) La damoisele simple et coie
lesse le plet ester atant,
et mout li poise durement
de ce qu'ele l'a si servi.
Je meïsme tesmoin et di
qui a vilain fet bien se pert,
ausi fit Aude a Estrubert. (Douin de Lavesne, *Trubert*, v. 550)

Mor. 725 Faites bien le vilain et il vous fera mal.

> *La demoiselle, simple et discrète, arrête là la discussion, mais elle regrette de l'avoir ainsi servi. Je déclare moi-même et je dis que si on fait du bien à un vilain, il vous crache dans la main ; c'est ce qui arriva à Aude avec Estrubert.*

Le narrateur ne se limite pas à valider le proverbe, à le déclarer approprié à la circonstance. Il se donne lui-même comme garant de la vérité du proverbe

3. Proverbe et vérité

Comme l'a bien démontré Anscombre (1994 : 1995), le proverbe fait partie des phrases génériques typifiantes a priori, tout comme par exemple *Les singes mangent des bananes*, énoncé générique non sentencieux. A ce titre, il admet des exceptions. Le proverbe est une phrase générique considérée comme *généralement* vraie. Il n'est cependant pas nécessairement vrai, comme c'est le cas des phrases génériques analytiques du type *Les baleines sont des mammifères*.[4] Le locuteur peut par conséquent adhérer ou non au proverbe, le valider ou non dans son propre discours. Il peut même refuser la vérité d'un proverbe, mais ce refus doit être explicite :

(25) Mout li fist riche sepolture.
S'il l'aveit a la vie amé,
Bien li a a la mort mostré.
Li vilains dist, mais il menti,
Que *ja hon morz n'avra ami.*
Ici l'ot mout chier Patroclus,
Qui tant en fist qu'il ne pot plus,
(Benoît de Sainte-Maure, *Le roman de Troie*, v. 10394)

Mor. 846 Home mort n'a ami.

> *[Achille] fit à son ami de bien belles funérailles. Il l'avait aimé pendant sa vie et il lui en donna la preuve lorsqu'il mourut. Le vilain dit, mais il en a menti, qu'un homme mort n'a plus d'ami. Patrocle pourtant eut cet ami : Achille fit pour lui tout ce qu'il put*. (Trad. E. Baumgartner et F. Vielliard)

Ceci dit, dans la majorité des cas, lorsqu'un locuteur évoque un proverbe, c'est bien pour le prendre en charge et appuyer sa propre argumentation. Les marqueurs par lesquels le locuteur asserte la vérité du proverbe sont fréquents dans les textes : *voirs est que, c'est veritez que*, etc. Par contre, les emplois oppositifs sont rares. Il n'y a que 3 occurrences dans notre corpus où le locuteur s'oppose explicitement à la vérité d'un proverbe.

Les marqueurs basés sur *dire*, *oïr dire* que nous étudions ici se cumulent souvent avec des marqueurs soulignant la vérité du proverbe : *veir se dit li vilains que ; li vilains dit bien voir que ; li vilains dist, s'est verités, que ; il est bien voirs que l'en dit ; ce dit l'en, et il est bien voirs ; voirement dist voir qui ce dist ; j'ai oï dire, et si est droit*, etc. :

(26) — Nains, ge n'ai pas honte de toi,
Ce dit li rois qui s'en sozrit.
Nains, ***il est bien voirs que l'en dit :***
N'est si haus bois qui n'ait broucille.
Sire, car li donez la fille,
La riens el mont qui plus li samble.
(Raoul de Houdenc, *Meraugis*, v. 2445)

– Nain, je n'ai pas honte de toi, dit le roi en souriant. Nain, il est bien vrai que l'on dit : " Il n'y a pas de haute futaie sans broussailles. " Seigneur, donnez-lui la jeune fille, la créature au monde qui lui ressemble le plus. (Trad. d'après M. Szkilnik)

Le locuteur marque ainsi explicitement son adhésion au proverbe et son adéquation à la situation.

4. Conclusion

L'insertion des proverbes présente en ancien français un certain nombre de structures caractéristiques. L'étude de ces marqueurs sert à mettre en relief un certain nombre de propriétés qu'ils partagent avec les proverbes. Nous rappelons ici la fréquence absolue des différents types de marqueurs dans notre corpus :

l'en dit que *li vilains dist* *li saiges dist*	64
la letre dit *voir dist li livres de savoir*	7
Maximes : *Salemons dist*	11
oïr, oïr dire : *j'ai oï dire que* *oï avés que*	18
je + dire/ pouvoir dire/ oser dire	8
Total	108

Les marqueurs renvoyant à un ON-locuteur (type *l'en dit que, li vilains dist, li saiges dist*) sont de beaucoup les plus fréquents dans notre corpus. Ils comptent 64 occurrences, soit 59,25% du total. Ils signalent que l'origine du proverbe se trouve dans la communauté linguistique. Ils sont suivis en fréquence par les marqueurs de type *j'ai oï dire que, oï avés que* (18 occurrences, soit 16,66%), qui renvoient aux énonciations antérieures du même proverbe, entendues par le locuteur ou par l'allocutaire.

Le proverbe cependant n'a pas à être introduit par un marqueur quelconque. Le locuteur n'a pas à indiquer la source du point de vue présenté par le proverbe. Il n'est pas obligé non plus de préciser le degré de vérité du proverbe ou son propre degré de certitude. Le proverbe en soi a comme origine la sagesse des nations et cela est constitutif de son sens. L'énonciation d'un proverbe inclut toujours de façon explicite ou implicite un marqueur du type *on sait que, on dit que, voirs est que* qui fait partie intégrante du proverbe. L'apparition effective du marqueur ne fait que rendre visible une propriété intrinsèque du proverbe, l'allusion aux multiples énonciations antérieures de la même phrase, le renvoi à un savoir consensuel relevant d'une communauté linguistique.

Notes

* Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche HUM 2007–60060/FILO du *Ministerio de Educación y Ciencia*, Espagne.

1. Pour une critique de la vulgate, cf. Anscombre (2000).

2. Cf. par exemple Perret (1997).

3. Nous donnons à chaque fois l'équivalent du proverbe dans Morawski (1925) lorsqu'il y est attesté. Il est parfois très difficile en ancien français de faire le départ entre proverbe proprement dit et énoncé sentencieux. Le recueil de Morawski est encore à ce jour, comme on sait, l'ouvrage de référence sur le proverbe médiéval. A partir de l'étude exhaustive des différents recueils médiévaux, il présente un total de 2500 proverbes antérieurs à 1400. Tous les proverbes ne sont cependant pas chez Morawski. Cela ne pose aucun problème dans le cadre de notre étude, puisque la structure introductrice suffit à marquer le proverbe comme tel.

4. Les exemples sont de J.-C. Anscombre.

Bibliographie

Anscombre, J.C. (1994) : Proverbes et formes proverbiales : valeur évidentielle et argumentation. *Langue française* 102, pp. 95–107.

Anscombre, J.C. (1995) : La nature des topoï, in : J. C. Anscombre (éd.) : *Théorie des topoï*. Kimé, Paris, pp. 49–84.

Anscombre, J.C. (2000) : Parole proverbiale et structures métriques. *Langages* 139, pp. 6–26.

Anscombre, J.C. (2005) : Le ON-locuteur : une entité aux multiples visages, in : J. Bres, P. P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke, L. Rosier (éds.) : *Dialogisme et polyphonie, Approches linguistiques*. De Boeck-Duculot, Bruxelles, pp. 75–94.

Anscombre, J. C. (2006) : Polyphonie et classification des énoncés sentencieux. Les marqueurs médiatifs génériques. *Le français moderne* 74, 1, pp. 87–99.

Anscombre, J. C. (2006) : Stéréotypes, gnomicité et polyphonie : la voix de son maître, in : L. Perrin (éd.) : *Le sens et ses voix : Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*. Université Paul Verlaine, Recherches Linguistiques nº 28, Metz, pp. 349–378.

BFM — *Base de Français Médiéval* [en ligne]. Lyon : UMR ICAR/ ENS LSH, 2005, <http://bfm.ens-lsh.fr>

Buridant, C. (1976) : Nature et fonction des proverbes dans les *Jeux-partis*. *Revue des Sciences Humaines* XLI, 163, pp. 377–418.

Buridant, C. (1999) : Nature et fonction des proverbes dans le Moyen Age français : essai d'aperçu synthétique. *Nouveaux cahiers d'allemand* 3, pp. 497–513.

Cerquiglini, B., J. Cerquiglini (1976) : L'écriture proverbiale. *Revue des sciences humaines* 163, pp. 359–375.

Dendale, P., L. Tasmowski (2001) : Introduction : evidentiality and related notions. *Journal of Pragmatics* 33, 3, pp. 339–348.

Ducrot, O. (1984) : L'argumentation par autorité, in : *Le dire et le dit*. Minuit, Paris, pp. 148–169.

Grésillon, A., D. Maingueneau (1984) : Polyphonie, proverbe et détournement. *Langages* 73, pp. 112–125.

Faucon, Jean-Claude (1984) : La sagesse populaire au service du roi dans la Chanson de Bertrand du Guesclin, in : F. Suard et C. Buridant (éds.) : *Richesse du proverbe*. Université de Lille III, pp. 87–111, vol. 1.

Goddard, R.N.B. (1987) : Marcabru, *Li proverbes au vilain*, and the tradition of rustic proverbs. *Neuphilologische Mitteilungen* 88, 1, pp. 55–70.

Greimas, A. (1970) : Les proverbes et dictons, in : *Du sens*. Seuil, Paris, pp. 309–314.

Kleiber, G. (2000) : Sur le sens des proverbes. *Langages* 139, pp. 39–58.

Le Roux de Lincy, A. J. V. (1842) : *Le livre des proverbes français*. Hachette, Paris, réédition 1996.

Morawski, J. (1925) : *Proverbes français antérieurs au XVe siècle*. Champion, Paris.

Perret, M. (1999) : Proverbes et sentences : la fonction idéologique dans *Le bel inconnu* de Renaud de Beaujeu, in : D. Boutet, M. Castellani, F. Ferrand, A. Petit (éds.) : *Plaist vos oïr bone cançon vallant ? Mélanges de langue et de littérature offerts à François Suard*. Eds. du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, tome II, pp. 691–701.

Ollier M. L. (1976) : Proverbe et sentence. Le discours d'autorité chez Chrétien de Troyes. *Revue des Sciences Humaines* XLI, 163, pp. 329–357.

Perrin, L. (2000) : Remarques sur la dimension générique et sur la dimension dénominative des proverbes. *Langages* 139, pp. 69–80.

Rodegem, F. (1984) : La parole proverbiale, in : F. Suard et C. Buridant (éds.) : *Richesse du proverbe*. Université de Lille III, pp. 121–135, vol. 2.

Schulze-Busacker, E. (1985) : *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du moyen âge français : recueil et analyse*. Eds Slatkine, Genève-Paris.

Tamba, I. (2000) : Formules et dire proverbial. *Langages* 139, pp. 110–118.

Editions de textes et traductions citées

BÉROUL, *Tristan*, L. M. Defourques E. Muret (éds.), Champion, CFMA, 1947.

Tristan et Iseut, D. Lacroix et P. Walter (éd. et trad.), Paris, Le Livre de Poche, Lettres Gothiques, 1989.

BENOÎT DE SAINTE-MAURE *Le roman de Troie*, E. Baumgartner F. Vielliard (éd. et trad.). Le Livre de Poche, Lettres Gothiques, 1998.
CHRÉTIEN DE TROYES, *Le chevalier de la charrette*, M. Roques (éd.), Champion, CFMA, 1958.
CHRÉTIEN DE TROYES, *Conte du Graal (Perceval)*, F. Lecoy (éd.), Champion, CFMA, 1973–75.
CHRÉTIEN DE TROYES, *Cligès*, L. Harf-Lancner (éd. et trad.), Paris, Champion Classiques, 2006.
CHRÉTIEN DE TROYES, *Le chevalier de la charrette*, *Le Conte du Graal*, Ch. Méla (éd. et trad.), in : Chrétien de Troyes, *Romans*. Paris, LGF, 1994.
DOUIN DE LAVESNE, *Trubert, fabliau du XIIIe siècle*. G. Raynaud de Lage (éd.). Droz, 2003.
Li fet des Romains, compilé ensemble de Saluste, Suetoine et de Lucan, L.-F. Flutre et K. Sneyders de Vogel (éds.), Groningue-Paris, J.B. Wolters — Eds Droz, 1938.
JEAN DE MEUN, *Le roman de la rose*, A. Strubel (éd. et trad.), Le Livre de Poche, 1992.
GAUTIER D'ARRAS, *Eracle*, G. Raynaud de Lage (éd.), Champion, CFMA, 1976.
GAUTIER DE COINCI, *Les miracles de Nostre Dame*, V. Frederic Koenig (éd.), Droz, TLF, 1966–1970, 4 vols.
JEAN DE JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, J. Monfrin (éd.), Paris, Classiques Garnier, 1998.
Partonopeu de Blois, O. Collet, P-M Joris (éds.). Lettres Gothiques, 2005.
PHILIPPE DE BEAUMANOIR, *Coutumes du Beauvaisis*, Am. Salmon (éd.). Paris, A. et J. Picard, 1899.
RAOUL de HOUDENC, *Meraugis de Portlesguez*. París, Champion classiques, 2004.
Le Roman de Renart, J. Dufournet et A. Méline (éd. et trad.), Branches VI et IX, Paris, Garnier Flammarion, t. 1 et 2, 1985.
Le Roman de Thèbes, G. Raynaud de Lage (éd.), Paris, Champion, CFMA, 1968.
Tristan en prose, P. Ménard (éd.), Genève, Droz, 1987, TLF.
VILLEHARDOUIN, *La conquête de Constantinople*, E. Faral (éd.), Paris, Belles Lettres, 1938–1939.
WACE *Roman de Rou*, A. J. Holden (éd.). Paris, Picard, 1970–73, 3 vols.

Adresse de l'auteur

Amalia Rodríguez Somolinos
Universidad Computese de Madrid

arsomol@filol.ucm.es